L'objectif de Michèle Delaunay est de **renforcer le secteur du logement intermédiaire,** afin d'en faire une réponse efficace à l'apparition des premières fragilités

.

Les préconisations de ce rapport visent à
valoriser les foyers logements en leur assignant une mission de prévention de la perte d'autonomie, accompagner le développement des résidences services en mettant leurs usagers à l'abri des excès du marché, et développer les habitats regroupés en garantissant leur qualité.

Ces propositions ont été retenues par la ministre et seront versées à la concertation en cours sur le projet de loi de programmation et d'orientation pour l'adaptation de la société au vieillissement de la population.

Il s'agit en particulier, de créer un **forfait autonomie** dans les foyers logements (non soumis au forfait soins), pour permettre à ces établissements de mieux assurer leur mission de prévention. Mais aussi de **rénover le parc actuel de foyers logements grâce à un plan d'investissement de 50 millions d'euros sur trois ans** , dont 10 millions d'euros dès 2014.

Sous réserve de discussions plus approfondies avec les administrations et ministères concernés, il s'agit aussi d'instaurer de **nouvelles règles pour que les propriétaires résidents des résidences services et leurs héritiers n'aient plus à payer de services non utilisés, comme c'est le cas aujourd'hui.**

Enfin, il sera **réalisé un audit pour identifier et analyser les formes d'habitat regroupé existantes** (béguinages, résidences intergénérationnelles, …). La rédaction d'une **« charte de bonnes pratiques »**
est prévue à l'issue de cet audit.